



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 octobre 2021

Résolution 2600 (2021)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8881^e séance, le 15 octobre 2021

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures concernant Haïti, notamment la résolution [2547 \(2020\)](#), ainsi que la déclaration de sa présidente publiée sous la cote [S/PRST/2021/7](#),

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité d'Haïti,

Rappelant en particulier sa résolution [2476 \(2019\)](#), par laquelle le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a été mis en place à partir du 16 octobre 2019 compte tenu du rapport du Secrétaire général en date du 1^{er} mars 2019 ([S/2019/198](#)),

Condamnant avec la plus grande fermeté l'assassinat du Président d'Haïti, Jovenel Moïse, le 7 juillet 2021, et exhortant le Gouvernement haïtien à en traduire les auteurs en justice dans les meilleurs délais,

Notant avec une profonde inquiétude la gravité des crises politique, économique, sécuritaire et humanitaire qui frappent Haïti et réaffirmant l'engagement de la communauté internationale à continuer de soutenir le peuple haïtien,

Gravement préoccupé par l'augmentation récente de la violence en bande, et soulignant qu'il importe de s'attaquer à ce type de violence et à ses causes profondes d'une manière globale, notamment par le renforcement de l'état de droit, des mesures socioéconomiques, des programmes de réduction de la violence et la gestion des armes et des munitions, et de rompre les liens entre les acteurs politiques et les groupes criminels,

Conscient du rôle important que jouent les pays voisins ainsi que les organisations régionales et sous-régionales telles que la Communauté des Caraïbes et d'autres partenaires internationaux, et demandant à la communauté internationale de rester déterminée à appuyer les efforts déployés pour aider Haïti sur le plan humanitaire et en matière de stabilisation, de reconstruction et de développement durable,

Soulignant que c'est au Gouvernement haïtien qu'incombe la responsabilité première de s'attaquer aux facteurs persistants d'instabilité et d'inégalité et de collaborer avec les autres parties prenantes, telles que la société civile, les femmes,



les jeunes et le secteur privé, en vue d'apporter des solutions durables aux problèmes immédiats et à long terme du pays,

Profondément préoccupé par les effets dévastateurs du séisme qui a frappé Haïti le 14 août 2021, puis de la tempête tropicale Grace qui s'est abattue le 16 août 2021, phénomènes qui ont fait de nombreux morts, causé d'importants dégâts, et entraîné le déplacement des résidents, qu'ils ont privés de leurs sources de revenus, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de sécurité sanitaire et d'accès aux infrastructures sociales, et insistant sur le fait qu'il est essentiel de réaliser des progrès en matière de relèvement et de reconstruction d'Haïti pour instaurer durablement la stabilité, la sécurité et le développement socioéconomique,

1. *Décide* de proroger jusqu'au 15 juillet 2022 le mandat du BINUH défini dans sa résolution [2476 \(2019\)](#), sachant que le Bureau sera dirigé par un représentant spécial du Secrétaire général, et de proroger d'autant les dispositions relatives à la présentation de rapports énoncées dans ladite résolution ;

2. *Prie* le Secrétaire général de procéder à une évaluation du mandat du Bureau, notamment pour déterminer si et comment le mandat pourrait être ajusté pour relever les défis auxquels Haïti est toujours confronté, accroître l'efficacité de la mission et des efforts qu'elle déploie pour favoriser les échanges entre les autorités nationales haïtiennes, la société civile et les autres parties prenantes, renforcer l'état de droit et promouvoir le respect des droits humains ;

3. *Prie également* le Secrétaire général de communiquer les conclusions de cette évaluation au Conseil de sécurité dans les six mois suivant l'adoption de la présente résolution ;

4. *Encourage* la poursuite d'une collaboration et d'une coordination étroites entre le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, les organisations régionales et les institutions financières internationales, en vue d'aider le Gouvernement haïtien à assumer la responsabilité de garantir la stabilité, le développement durable et l'autosuffisance économique du pays à long terme ;

5. *Exhorte* toutes les parties prenantes haïtiennes à engager un dialogue national associant toutes les parties haïtiennes afin de s'attaquer aux causes persistantes de l'instabilité en mettant en place un cadre pérenne et communément accepté qui permette d'organiser des élections présidentielle et législatives inclusives, pacifiques, libres, régulières et transparentes dès que techniquement possible, avec la participation pleine, égale et réelle des femmes ;

6. *Décide* de rester activement saisi de la question.